

Recommandations pour une stratégie européenne pour l'autisme

Jon Adams

« Tout peut être de l'art, y compris sa propre expérience et sa nature profonde »

Droit de vote des personnes sous protection juridique :

violation de la Convention de l'ONU par l'UE

Zoe Carpenter

« La voix de l'expérience est un outil puissant pour combattre la discrimination »

Sans-abrisme

Comment soutenir les personnes autistes ?

Publié avec le soutien de l'Union européenne



Contenus

- 03 Edito
- 04 Le Conseil d'Administration d'AE à Madrid
- 05 Recommandations
 pour une stratégie européenne pour l'autisme
- 08 Jon Adams, artiste et géologue, auto-représentant
 - « Tout peut être de l'art, y compris sa propre expérience et sa nature profonde »
- 10 Droit de vote
 des personnes sous protection juridique
- 13 Comment soutenir les sans-abris autistes ?
- 20e Carpenter, auto-représentante autiste et fondatrice du projet REIGN
 - « La voix de l'expérience est un outil puissant pour combattre la discrimination »
- 18 Un réseau de prise en charge précoce et intensive pour la France
- 20 Autisme : les bénéfices du soutien à l'emploi
- 22 Liste des membres











D'autres articles sur : www.autismeurope.org/fr



Rue Montoyer 39 • B-1000 Bruxelles • Belgique

Tél.: +32-2-6757505 • Fax: +32-2-6757270 E-mail: secretariat@autismeurope.org N $^\circ$ de compte : IBAN : LU12 0030 0913 1082 3000 / BIC : BGLLLULL Banque GBL BNP Paribas S.A. / 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg



Publié avec le soutien de la Direction-Générale Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL) de la Commission européenne dans le cadre du Programme Communautaire « Droits, égalité et citoyenneté ». Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les positions ou l'opinion de la Commission européenne.

Collaborateurs

Comité Editorial : Aurélie Baranger, Zsuzsanna Szilvasy, Evelyne Friedel, Pietro Cirrincione, Harald Neerland, Maria Wroniszewska, Claude Schmit, Marta Roca

Rédaction, publication et coordination : Cristina Fernández, Haydn Hammersley

Traduction: Magali Vlayen

Mise en page & impression : mmteam sprl - +32-495-52-32-92 - Frédéric Maigret

Couverture: Jon Adams est artiste britannique et géologue. Il a découvert qu'il était autiste et dyslexique à l'âge adulte. Adams est le fondateur du Flow Observatorium qui offre un havre respectueux de la différence aux artistes et acteurs neurodivergents venus y exposer leurs œuvres. Image de Rosie Barners pour Autisme-Europe.

Contributeurs: Rosie Barners. Homeless Link. Ecole Maternelle Catherine Graindor

La reproduction des articles est autorisée, à l'exception des articles portant la mention © à la fin du texte, à condition de mentionner la source LINK - AUTISME-EUROPE. Les articles et informations pour les prochains numéros sont les bienvenus. Ils doivent être envoyés à l'adresse mentionnée ci-dessus.

LINK is also published in English. If you wish to receive LINK in English, please let us know.



Chers amis,

En 2017, les membres d'Autisme-Europe se sont penchés sur l'avenir de la Stratégie européenne sur le handicap 2010-2020 et sur la manière dont les futures politiques peuvent combler les lacunes et les défis qui subsistent pour répondre aux besoins spécifiques des personnes autistes afin d'assurer la pleine réalisation de leurs droits, en ligne avec la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

Cette réflexion fait écho au fait qu'au cours de la dernière décennie plusieurs pays et régions de l'UE ont adopté des politiques spécifiques à l'autisme. Actuellement, certains États membres ont des plans nationaux et certains ont mis en place une stratégie ou une législation spécifique pour l'autisme. C'est par exemple le cas de l'Espagne, évoquée dans ce numéro, dont la stratégie adoptée en 2015 s'articule autour de quinze lignes directrices et aborde un éventail de questions clés allant de l'accès au diagnostic, au services de soutien, à la vie autonome et à la santé.

Pour les pays et les régions ayant un plan ou une stratégie pour l'autisme, ceux-ci semblent avoir un impact positif. Même s'ils n'atteignent pas systématiquement tous leurs objectifs vers le plein respect des droits des personnes autistes.

Dans le même temps, comme en témoigne la recherche menée par Autisme-Europe en 2016, tous les États membres de l'UE font face à des défis communs liés à l'autisme en matière d'accès au diagnostic, à l'éducation, à la santé, aux services tout au long de la vie, à l'emploi, à la justice, à l'inclusion sociale, etc.

AE estime donc qu'il serait très bénéfique d'adopter une stratégie Européenne qui soutiendrait l'harmonisation entre les États membres de l'UE et permettrait notamment d'élaborer des lignes guides pour répondre aux besoins des personnes autistes et faire respecter pleinement leurs droits. Une stratégie européenne pourrait également aider les États membres à élaborer leurs propres stratégies nationales complémentaires et constituer une plate-forme pour le partage des bonnes pratiques dans l'ensemble de l'UE.

Cette idée est soutenue par le Parlement européen qui a exprimé son appui à une stratégie européenne sur l'autisme, notamment en adoptant une déclaration écrite en 2015 approuvée par 408 députés européens.

Comme vous le découvrirez dans cette édition, AE a donc récemment présenté ses principales recommandations pour une future stratégie européenne pour l'autisme à Madrid. Nous comptons sur votre soutien pour les diffuser et informer vos gouvernements nationaux (qui devront apporter leur soutien à une telle stratégie au niveau de l'UE) sur le fait qu'une stratégie serait très bénéfique pour favoriser une meilleure qualité de vie pour les personnes autistes, ainsi que plus de cohésion sociale en Europe.

Merci pour votre soutien continu,

Bonne lecture,



Zsuzsanna Szilvasy Présidente



Aurélie Baranger Directrice



Un délégué du gouvernement espagnol présente la stratégie pour l'autisme au Conseil d'Administration d'AE

Les 21 et 22 octobre, 40 participants venus d'une quinzaine de pays européens se sont rencontrés à Madrid à l'occasion de la deuxième réunion du Conseil d'Administration d'Autisme-Europe (AE) de 2017.

our la Confédération Autismo España, l'organisation hôte, l'événement était l'occasion d'informer les associations-membres d'Autisme-Europe au sujet de la nouvelle stratégie pour l'autisme en Espagne. Le directeur général de l'unité handicap du ministère de la santé espagnol, Borja Fanjul, a été invité à présenter la stratégie, votée en novembre 2015.

Ensuite, des représentants d'Autismo España en ont expliqué les axes stratégiques et le contexte général. La présidente d'Autisme-Europe, Zsuzsanna Szilvasy, a souligné l'importance de cette stratégie et la nécessité d'encourager sa mise en œuvre, considérant celle-ci comme un modèle pour le plaidoyer au niveau européen.

Etaient également présents à la réunion comme intervenants, Joaquín Fuentes (*Policlínica Gipuzkoa*, Donostia-San Sebastián, consultant en recherche pour Gautena) et Manuel Posada (*Instituto de Salud Carlos III* - ISCIII) qui ont fait le point sur l'avancement du programme ASDEU, des activités de la société européenne de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (ESCAP) et de la future mise à jour de la publication d'AE « Les personnes atteintes d'autisme : identification, compréhension, intervention ».

Parmi les points clés de cette réunion figuraient la présentation de la stratégie 2018-2021 et du programme de travail d'Autisme-Europe pour l'année 2018. Les priorités ont été établies sur la base d'une consultation avec les associations membres d'Autisme-Europe, et ont pour objet de promouvoir un meilleur accès à l'éducation, à l'emploi, et une meilleure réponse en matière de santé publique (y compris en santé mentale) pour l'autisme ainsi qu'une participation renforcée des auto-représentants.

Les membres ont aussi discuté au sujet de la rédaction d'un document d'orientation cadre sur la qualité des services de l'autisme.

Le vendredi 20 octobre, les membres du Conseil d'Administration d'Autisme-Europe ont visité le Musée national des arts décoratifs de Madrid, accompagnés de Mickey Mondejar, un jeune étudiant autiste qui travaille comme guide dans le cadre d'une initiative soutenue par l'association Argadini.

Le dimanche 22 octobre, certains membres du Conseil d'Administration d'Autisme-Europe ont également participé à une réunion locale d'auto-représentants en vue de discuter des principales questions et préoccupations des personnes autistes en Espagne de façon à mieux comprendre leurs besoins et leurs aspirations.

Recommandations pour une stratégie européenne pour l'autisme

Dans le cadre d'une conférence de haut niveau consacrée aux résultats préliminaires du programme de recherche ASDEU, Autisme-Europe a communiqué ses recommandations initiales pour une stratégie européenne de l'autisme. Ces recommandations tiennent compte des résultats d'une vaste consultation et du recensement, dans l'UE, des politiques et législations ayant trait à l'autisme.



n janvier 2018, Madrid a accueilli une centaine de décideurs politiques et parties prenantes venus discuter d'une série de questions, notamment : la prévalence, le dépistage précoce, l'intervention fondée sur la preuve scientifique et la prise en charge pour les personnes âgées.

C'est à l'Institut de recherche sur les maladies rares de l'Université Carlos III de Madrid qu'a eu lieu la conférence finale du programme ASDEU, un projet financé par l'UE. L'événement a permis aux partenaires du programme issus de 14 pays de présenter les résultats de leurs travaux de recherche.

Parmi les personnes présentes figuraient des élus, des délégués de ministères nationaux et des institutions européennes, des représentants de personnes autistes ainsi que des universités de 29 pays.

ASDEU est un programme de trois ans, financé par la Directiongénérale de la santé (DG SANTE), qui vise à améliorer la compréhension et les réponses aux besoins des personnes autistes. Le projet ASDEU a une large portée et traite de domaines tels que la prévalence, les coûts économiques et sociaux de l'autisme, le diagnostic précoce, l'intervention basée sur la preuve ainsi que le soutien et la prise en charge efficaces pour les adultes et les personnes âgées autistes.

La recherche sur la prévalence de l'autisme à travers le continent a suscité beaucoup d'intérêt. Les travaux de recherche ont été menés à l'échelle nationale dans quatre pays européens (la Finlande, le Danemark, l'Islande et la Roumanie) et dans des zones pilotes spécifiques dans huit autres pays (l'Espagne, l'Autriche, la Pologne, l'Irlande, l'Italie, la France, la Bulgarie et le Portugal).



La prévalence de l'autisme

- Bien que la recherche semble confirmer le fait que 1% de la population serait autiste, ce chiffre varie selon les régions.
 En Islande, les premiers chiffres semblent indiquer une prévalence de 2.67%.
- Au Danemark, en Finlande, en Islande et dans certaines régions de France, des données de registres nationaux et locaux ont été utilisées. Dans d'autres pays, la prévalence a été mesurée à l'aide de formulaires remplis par les enseignants (les TNF) et de questionnaires de communication sociale (SCQ), généralement remplis par les parents ou les tuteurs. L'efficacité des méthodes respectives a fait l'objet de discussions au cours de la conférence.
- La recherche s'est penchée sur des enfants âgés entre 7 et 9 ans en 2015.
- L'augmentation de la prévalence est démontrée : la recherche indique qu'il y a davantage d'enfants et d'adolescents diagnostiqués autistes.

es enquêtes menées dans le cadre du projet ont aussi permis de faire le point sur les services disponibles pour les adultes autistes. Les réponses suggèrent qu'un long chemin reste encore à parcourir si l'on veut pouvoir répondre aux besoins des personnes autistes.

Une analyse complète des toutes les données compilées lors des travaux de recherche menés dans le cadre du programme ASDEU sera disponible au second semestre 2018.

Autisme-Europe appelle à une stratégie holistique pour l'autisme au niveau européen

Dans le cadre du projet ASDEU, Autisme-Europe est responsable du travail sur les politiques de l'autisme dans l'EU, y compris la formulation de recommandations pour un Plan de santé public européen, rédigées à la suite d'une recherche approfondie et de la consultation des parties prenantes. La directrice d'Autisme-Europe, Aurélie Baranger, a présenté la liste des principales recommandations initiales pour une stratégie européenne de l'autisme.

Dans son allocution de clôture, Antoni Montserrat, Conseiller

principal auprès de la direction-générale DG SANTE de la Commission européenne, a salué la pertinence des recommandations d'Autisme-Europe et appelé les représentants des Etats membres de l'UE à soutenir une telle stratégie européenne de l'autisme au niveau gouvernemental.

Tout au long du projet ASDEU, le Parlement européen a témoigné de son soutien pour une stratégie européenne de l'autisme, notamment en adoptant une déclaration écrite en 2015, approuvée par 408 eurodéputés. En fait, plusieurs États membres de l'UE ont déjà apprécié la valeur ajoutée de stratégies pour l'autisme au niveau national, deux d'entre elles ayant été présentées lors de la conférence de Madrid.

Tout d'abord, le Secrétaire parlementaire du gouvernement maltais pour le handicap et le vieillissement actif, Hon. Decelis, a présenté l'Acte législatif pour l'autonomisation et l'autoreprésentation des personnes autistes et l'Eurodéputée maltaise, Miriam Dalli, a contribué via un message vidéo dans lequel elle a réitéré son soutien pour une stratégie européenne de l'autisme.

Ensuite, des représentants du ministère espagnol de la santé Javier Salgado et Paloma Casado Durández ont présenté l'aspect santé de la stratégie espagnole de l'autisme, adoptée en 2015.

Les recommandations initiales d'AE pour une stratégie de l'autisme

De nos jours, les stratégies de l'UE dans le domaine de la santé publique existent seulement dans quelques domaines : le cancer, Alzheimer et la démence, le diabète et les maladies rares. Elles visent typiquement à réduire les inégalités entre les pays européens en encourageant la coopération, l'échange d'expertise et le benchmarking. Elles favorisent également une approche horizontale et

se ramifient dans d'autres domaines politiques pour permettre une approche holistique, dans le but d'améliorer la qualité de vie.

Compte-tenu des besoins communs identifiés à travers l'Europe et des compétences de l'UE, une stratégie européenne de l'autisme pourrait couvrir les champs d'action suivant:

1

Encourager les Etats membres à adopter des stratégies nationales transectorielles ou des plans d'action pour répondre aux besoins des personnes autistes, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et aux recommandations internationales:

- Promouvoir la coordination entre les Etats membres de toutes les politiques pertinentes dans le domaine de l'autisme :
 - 3

Produire des lignes directrices en vue d'harmoniser les pratiques fondées sur la preuve et promouvoir des services de soutien de qualité et l'inclusion dans toute l'Europe;

- Adopter des bonnes pratiques et favoriser l'échange entre les Etat
- Promouvoir la formation des professionnels à travers différents secteurs et les soutenir grâce aux fonds européens ;
- 6

Soutenir la recherche, les réseaux d'experts et le partenariat pour favoriser le progrès à travers l'Europe

Soutenir et impliquer des ONG représentant les personnes autistes dans le processus.

Les domaines clés suivants ont été identifiés et devraient être abordés dans une future stratégie :

- Dépistage et diagnostic
- Soutien post-diagnostique (y compris dans le domaine des soins de santé);
- Accès à une éducation inclusive et adaptée ;
- Accès à un soutien individualisé et à l'inclusion tout au long de la vie (y compris accès à l'emploi);
- Soutien aux familles;
- Formation des professionnels ;

- Vie indépendante et services de proximité
- Empowerment des personnes autistes et de leurs familles ;
- Capacité juridique et accès à la justice ;
- Recherche pour promouvoir une meilleure qualité de vie ;
- Sensibilisation.



« Tout peut être de l'art, y compris sa propre expérience et sa nature profonde »

Jon Adams - Artiste et géologue, auto-représentant

Jon Adams est artiste britannique et géologue. Il a découvert qu'il était autiste et dyslexique à l'âge adulte. Aujourd'hui, il est ambassadeur culturel auprès de la *National Autistic Society* (NAS), il soutient le projet *Autism Mental Health* à l'université de Coventry et est artiste associé du Nouveau Théâtre Royal de Portsmouth.

réateur numérique, poète et défenseur de la neurodiversité, Jon Adams, autiste, est géologue de formation. A travers ses œuvres transparaissent son syndrome d'Asperger, sa dyslexie et son syndrome de stress post-traumatique. Il est aussi synesthète. La synesthésie est une condition neurologique où la stimulation d'un sens (ouïe, vue, touché, etc.) amène automatiquement des réponses involontaires chez un autre sens. Par exemple, un synesthète peut « voir ou toucher les sons ».

Dans ses œuvres, l'artiste explore les sens et la sensibilité à travers le « caché » et joue avec les perceptions du normal et de l'inaccessible. Adams est aussi le fondateur du *Flow Observatorium* qui offre un havre respectueux de la différence aux artistes et acteurs neurodivergents venus y exposer leurs œuvres. Le *Flow Observatorium* se situe au Nouveau Théâtre Royal, à Portsmouth (Royaume-Uni), sa ville de résidence.

J'ai toujours voulu être un artiste mais je n'ai jamais été à l'école d'art car, lorsque j'avais 10 ans, mon instituteur avait déchiré mon dessin devant la classe en se moquant de moi parce que j'avais mal écrit mon nom », se souvient Adams.

« Je dessine et je crée depuis toujours, mais ce qui m'a surtout fasciné, c'est de comprendre le monde naturel. Ma petite enfance, je l'ai passée en observant et en expérimentant le monde autour de moi afin de comprendre les choses et surtout les gens. A l'époque, j'ignorais que cela se faisait au travers du regard d'une personne autiste, dyslexique et dotée de synesthésie ».

Une exposition rétrospective de l'artiste danois Asger Jorn, à Londres, a fait renaître en lui son désir de représenter le monde de façon alternative. A ce moment-là, Adams a 22 ans et vient de terminer ses études en géologie. Il a commencé à travailler comme illustrateur de livres peu après.

Le monde et les gens qui m'entouraient me semblaient souvent incompréhensibles et j'avais toujours le sentiment d'être un étranger, différent à plusieurs degrés. La façon dont cette « différence » et cette « capacité » n'ont pas été acceptées ni compris par des gens ordinaires a vite fait de moi une personne exclue, en proie à des troubles de santé mentale. Dans le monde artistique, j'ai appris à voir le monde différemment et à considérer mon syndrome d'Asperger comme un talent, un don, et non un handicap. Les gens ont tendance à ne voir l'autisme que de façon très négative ».

Depuis 2013, bon nombre de diagnostics de l'autisme au Royaume-Uni incluent également une série de questions sur les particularités sensorielles portant, notamment, sur l'aversion pour certains sons, goûts, textures, odeurs, ou encore pour les bruits soudains. Dans le cas d'Adams, ces derniers déclenchent une forme complexe de synesthésie.

Le premier tournant de ma vie a été d'être diagnostiqué dyslexique en 1999. Je me suis mis à faire de la poésie en réaction à ce que l'on me disait toujours : "T'es pas capable de faire ça" >>>

« Nous avons besoin que des personnes autistes bénéficient de réelles opportunités et qu'elles deviennent des modèles car on ne change pas la mentalité des gens en leur disant ce qu'ils doivent faire. On change la mentalité des gens en leur montrant l'exemple ».

Le projet Konfirm

Jon Adams a été officiellement diagnostiqué autiste à l'âge de 52 ans, dans une clinique publique dirigée par le Centre de recherche en autisme de l'Université de Cambridge, que lui avait conseillé son médecin généraliste. Le point de départ a été la rencontre avec le fondateur et directeur du centre, le professeur Simon Baron-Cohen, qui a demandé à Adams de collaborer avec lui en tant qu'artiste résident du Centre de recherche en autisme de Cambridge.

De cette rencontre est né le projet « Konfirm », financé par le Wellcome Trust. Ce projet est devenu une aventure personnelle, artistique et scientifique où Adams a passé ses conversations, ses observations, et ses expérimentations au travers de ses « filtres Asperger ». Il a utilisé la poésie, l'image et le son pour illustrer combien les personnes autistes pouvaient être douées pour systématiser, et briser les stéréotypes et les mythes sur l'autisme. Adams a utilisé les sons intrusifs d'une machine IRM qu'il a divisés en millions de fragments et assemblés en une musique cohérente. Mixée avec le son de la mer et d'un synthétiseur, cette musique a servi de bande-son dans plusieurs films.

C'est lorsque ce projet a mis en lumière qu'il était autiste, qu'Adams a soudainement saisi le sens du monde et de son cheminement. « J'ai compris d'où venaient certaines de mes difficultés sociales, mais aussi ma capacité à concevoir le temps, l'espace et la connexion entre les choses. D'une certaine façon, je me suis senti une personne entière, satisfaite non parce que ma condition offrait une excuse à mes difficultés mais parce que je savais désormais qui j'étais et que j'appartenais à une « tribu » de personnes ayant le même mode de pensée. Je ne me sentais plus un étranger ».

Le Flow Observatorium

Début 2015, Adams a lancé le *Flow Observatorium*, un projet national financé par le Conseil des Arts d'Angleterre (*Arts Council England*). Le but de ce projet est de fournir une plateforme pour les artistes neurodivergents, de faire campagne pour la reconnaissance et l'obtention de soutien. Etre neurodivergent, c'est être connecté différemment au monde et en faire l'expérience différemment à travers une façon de penser autre que la « neuronorme ». C'est célébrer une neurodiversité plus large et les talents qu'elle peut apporter plutôt que de considérer l'autisme et la dyslexie comme de vulgaires déficits. Le problème, ce n'est pas d'être différent; le problème c'est les attitudes des autres guidées par les stéréotypes. Chez « Flow », notre souci c'est d'éviter que les prochaines générations de personnes autistes ne soient confrontées aux traditionnelles incompréhensions de l'autisme et qu'elles puissent travailler, vivre et s'amuser dans un monde dans lequel elles ont aussi leur place.



Le Parlement britannique a demandé à Adams de diriger un projet sur l'engagement artistique numérique pour la commémoration de la Magna Carta en 2015, un projet qui consistait à «cartographier» l'engagement social. Les participants ont eu pour tâche de relever les noms des rues qui avaient un lien avec la démocratie et de les faire correspondre avec ceux de personnes « qui ont fait la différence » dans notre société.

Droit de vote des personnes violation de la Convention de membres de l'UE

Le point de vue d'Evelyne Friedel Avocate au Barreau de Paris et Vice-présidente d'Autisme-Europe



I importe de distinguer le droit de vote d'une part, et l'exercice de ce droit de vote d'autre part. Il est certain qu'il ne peut y avoir d'exercice du droit de vote si ce dernier est retiré en amont. Retirer le droit de vote, c'est partir du principe que la personne ne doit pas l'exercer.

Dans plusieurs pays européens, comme en France, le droit de vote n'est en fait pas universel.

Prenons l'exemple de la France.

En France, notre Constitution retient expressément le suffrage universel. La France n'a pas retenu le suffrage capacitaire. Il n'y a donc pas lieu de supprimer le droit de vote sur des considérations liées à la capacité!

L'article 5 de notre code électoral permet expressément le retrait du droit de vote aux personnes mises sous tutelle. Avant la loi de 2007 qui a réformé les régimes de protection juridique, la mise sous tutelle empêchait le droit de vote mais le juge pouvait l'autoriser au cas par cas.

Depuis la loi de 2007, le droit de vote existe par principe mais le juge peut le retirer au cas par cas s'il considère que la personne manque de lucidité! Le juge se fonde sur un diagnostic médical!

Il est inadmissible au regard des droits fondamentaux de la personne de permettre à un médecin ou à un juge de supprimer la jouissance d'un tel droit civil et politique. Ce n'est pas au juge ou à toute autre personne de supprimer ce droit sur des critères de capacité alors que notre Constitution retient le suffrage universel. Notre Constitution rappelle aussi que les traités internationaux sont supérieurs aux lois.

Notre loi n'est pourtant pas conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées qui rappelle que toutes les personnes handicapées sont des citoyens à l'égal de tous. Le retrait du droit de vote permis par notre code électoral à l'encontre des personnes handicapées est donc anticonstitutionnel.

Le retrait du droit de vote à l'encontre des personnes handicapées est anticonstitutionnel et viole la Convention de l'ONU.

sous protection juridique : e l'ONU par les Etats

Quels apports de la Convention de l'ONU?

Cette Convention est révolutionnaire. A l'exception de quelques dispositions de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe, il n'existait pas auparavant et au niveau international de texte aussi abouti sur les droits fondamentaux des personnes handicapées.

Deux articles de la Convention de l'ONU sont particulièrement importants sur le sujet de la citoyenneté : l'article 12 et l'article 29. L'article 12 reconnaît la personnalité juridique de la personne handicapée. Etant citoyen à l'égal des autres, sa voix doit être entendue. Cet article rappelle aussi que chaque personne handicapée doit disposer de la capacité juridique. Autrefois, une personne handicapée, bénéficiant d'une mesure de protection juridique, était considérée incapable majeure. Aujourd'hui, le paradigme a changé. On part du principe inverse. Chaque personne handicapée est considérée capable. Et cette capacité juridique doit effectivement pouvoir s'exercer.

Cet exercice peut être assisté, accompagné, mais la personne ne doit pas perdre sa capacité juridique. L'accompagnement apporté pour cet exercice peut naturellement varier selon chaque personne, chaque question. L'accompagnement peut être total à l'égard de certaines personnes handicapées très déficitaires mais en toute situation, c'est toujours le choix ou les aspirations de la personne qui doivent être au cœur des décisions prises.

L'article 29 de la Convention concerne l'exercice du droit politique. Cet article porte sur le droit de vote et le droit d'être éligible, de se présenter aux élections. Aucune disposition de l'article 29 ne permet le retrait du droit de vote à quelque titre que ce soit.

C'est toujours le choix ou les aspirations de la personne qui doivent être au cœur des décisions prises. Lorsqu'elle a ratifié la Convention en 2010, la France a indiqué ce qui suit : « s'agissant de l'article 29 de la Convention, l'exercice du droit de vote est une composante de la capacité juridique qui ne peut connaître de restriction que dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 12 de la Convention.

Or, l'article 12 ne vise directement ou indirectement aucune restriction à la capacité juridique de la personne. Il impose à l'inverse aux Etas de prévoir des mesures d'accompagnement à l'exercice des droits. Dans son rapport transmis en mars dernier au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, le Gouvernement rappelle que l'article 12 de la Convention impose que les mesures prises pour l'exercice de la capacité juridique soient conformes « au droit international des droits de l'Homme ». Mais la France réitère dans l'erreur et détourne l'interprétation du texte. Selon le Gouvernement, la référence « au droit international des droits de l'homme » permet une interprétation de l'article 12 au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont l'article 25 autorise des restrictions raisonnables au droit de voter. Le Gouvernement ajoute « il s'agit d'une restriction d'autant plus raisonnable qu'elle n'est jamais automatique, mais décidée au cas par cas, en fonction des facultés de la personne concernée et par un juge ».

Que pensez-vous de cette analyse?

Cette analyse n'est en aucune manière acceptable à deux titres : D'une part, si l'article 12 vise la conformité au droit international, ce n'est que pour s'assurer que les Etats retiennent des approches harmonisées selon les dispositions des droits universels les plus avancés. Ces dispositions n'ont cessé d'être de plus en plus exigeantes au fil des décennies.

D'autre part, l'approche retenue par la France va directement à l'encontre de la jurisprudence rendue par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, à l'époque à l'encontre de la Hongrie.

Droit de vote des personnes sous protection juridique (suite et fin)

Ce Comité rappelle qu'en vertu de l'article 12, les Etats doivent reconnaître et respecter la capacité juridique des personnes handicapées sur la base de l'égalité avec les autres dans tous les domaines, y compris la vie politique, ce qui suppose le droit de vote.

Aussi, le Comité souligne qu'en privant certaines personnes handicapées de leur droit de vote au motif d'un handicap intellectuel, réel ou perçu, l'Etat viole la Convention.

Selon le Comité, l'évaluation de l'aptitude des individus est discriminatoire par nature. L'Etat doit donc adopter des lois qui reconnaissent, sans aucune évaluation de l'aptitude, le droit de vote à toutes les personnes handicapées.

Or, tel n'est pas le cas de la France. L'article 5 de notre code électoral doit donc être abrogé.

Les Etats ont une obligation positive de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux personnes handicapées d'exercer dans les faits leur capacité juridique.

Les tuteurs peuvent avoir des réticences à voter « à la place » de la personne...

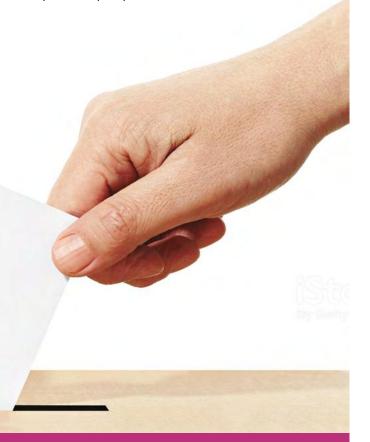
Le Comité rappelle que les Etats ont une obligation positive de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux personnes handicapées d'exercer dans les faits leur capacité juridique. Comme le requiert l'article 12, l'essentiel est d'accompagner la personne dans l'expression de ses choix, et non de décider au regard de ce que l'on pense être ses intérêts.

La tutelle ou l'habilitation familiale doit être privilégiée à ce titre. Une personne de la famille, un proche de confiance, qui accompagne la personne, a appris à connaître ses préférences et connaît le mode d'expression de ses choix, notamment via les moyens alternatifs de communication utilisés par les personnes les plus déficitaires.

Aujourd'hui, le tuteur d'une personne handicapée mentale dispose de procurations ou d'autorisations multiples pour gérer l'ensemble de la vie quotidienne et financière de cette personne comme son lieu de vie ou ses comptes bancaires.

En quoi serait-ce plus engageant pour la personne handicapée de voir son tuteur disposer d'une procuration pour exercer son droit de vote, conformément à ses choix et aspirations connus par ce tuteur ? Lorsque le tuteur est bien choisi, en fonction de la proximité et des liens affectifs avec la personne handicapée, on ne comprend pas bien pourquoi on ne lui accorderait pas, en plus de toutes ses autres procurations et autorisations, le droit d'exprimer le vote de la personne qui reste citoyenne, et dont la voix doit compter!

Pourquoi refuser cette procuration au tuteur alors que chacun trouve normal de donner une procuration à son voisin de palier lorsque l'on ne peut pas se rendre au bureau de vote?



Avis de la CNCDH relatif au droit de vote des personnes en situation de handicap :

Le 26 janvier 2017, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a adopté, à l'unanimité, un avis relatif au droit de vote des personnes en situation de handicap - le vote est un droit, pas un privilège.

Elle plaide pour qu'on ne retire plus le droit de vote aux personnes en situation de handicap, notamment mental et psychique, et demande que les campagnes électorales soient enfin rendues accessibles à tous.



Comment soutenir les sans-abris autistes?

« Les facteurs responsables du sans-abrisme ont fait l'objet d'études bien documentées. Les ruptures familiales, le chômage, la pauvreté, un logement qui ne répond pas aux besoins individuels et un niveau de scolarité insuffisant, ce sont tous des problèmes liés à l'autisme ».

Liza Dresner, directrice de l'association sans but lucratif *Resources for Autism* depuis 2007, nous livre son expérience professionnelle aux côtés des sans-abris autistes. Assistante sociale de profession, ce qui l'intéresse avant tout, c'est d'assurer un accès à des services adéquats aux personnes qui ont des difficultés à s'orienter face à la complexité des services de santé et d'aide sociale en raison de la pauvreté:

on intérêt pour le lien entre l'autisme et le sans-abrisme de longue durée a commencé lorsqu'une personne travaillant avec des sans-abris est venue me voir. Elle avait l'impression qu'un sans-abri de longue date qu'elle connaissait pouvait être autiste.

Je partageais son avis, et j'ai réalisé que cela pouvait également être le cas de très nombreux sans-abris de longue durée pour les raisons que je vais expliquer. Les informations sur la prévalence sont minimes, c'est le moins qu'on puisse dire. Un projet de recherche de petite envergure, certes, mais pertinent, mené dans le Devon (au Royaume-Uni) en 2010 par Pritchard, montre que sur 14 sans-abris de longue durée, 9 d'entre eux pouvaient entrer dans la catégorie des adultes autistes et que 7 d'entre eux avaient en fait été diagnostiqués autistes. Selon ces conclusions, cela suggère que de nombreux sans-abris ayant un long passé dans la rue pourraient être

autistes (Pritchard 2010). Une deuxième étude a été menée au Pays de Galles en 2011 par la *National Autistic Society*, membre d'Autisme-Europe.

Elle a été suivie par des travaux de recherche plus étendus menés par l'association *Shelter Cymru* en 2016. Ces deux recherches sont venues corroborer l'hypothèse de Pritchard.

Les personnes autistes ont un risque accru de devenir sans-abri

Lorsque vous avez un enfant avec une condition qui perdure tout au long de la vie et dont le comportement peut susciter des critiques et des jugements de la part de la famille proche ou éloignée, du personnel de l'école, des employés de magasins ou encore des groupes sociaux, la pression sur les parents devient énorme. Si une jeune personne est susceptible de devenir violente ou de vouloir contrôler, si elle adopte des comportements difficiles à comprendre et encore plus à gérer, tant pour elle-même que pour son entourage, alors cela vient s'ajouter à la pression. Selon les statistiques, les familles qui ont un enfant handicapé ont plus de risques de se déchirer. Lorsque le handicap se manifeste sous la forme de comportements socialement inacceptables, ce risque est accru.

Les personnes qui ont un handicap intellectuel sévère ainsi que d'autres conditions associées, peuvent trouver une certaine aide. On manifestera certainement davantage d'acceptation et de sympathie à leur égard. Pour de nombreuses autres personnes autistes, il y a peu d'aide. A l'école, les exclusions et les refus sont courants. Ces jeunes n'ont pas d'amis pour les accueillir chez eux. La rue les tente. Nos jeunes adultes peuvent se retrouver isolés, déprimés et avoir un besoin extrême de contrôler, parce que le contrôle les sécurise et la rue est un endroit où ils peuvent contrôler leur situation.

Dans la rue, ils peuvent suivre leurs routines sans irriter qui que ce soit, répondre à leurs besoins sensoriels en choisissant où et quand se rendre quelque part, et ils peuvent dormir aussi peu ou longtemps qu'ils le souhaitent sans

déranger personne. Ils ne sont pas obligés d'engager des conversations qu'ils considèrent inutiles ou d'obéir à des règles sociales qui leur semblent sans intérêt. Cela correspond à tous les critères qu'une personne autiste pourrait rechercher pour son lieu de vie.

Les travailleurs sociaux doivent adapter leurs pratiques

Si nous acceptons le postulat selon lequel certains sans-abris de longue durée sont autistes, alors nous devons reconsidérer notre façon de travailler avec eux. Même pour ceux qui n'ont pas reçu de diagnostic, si rien ne fonctionne, dans ce cas, nous n'avons rien à perdre en présumant qu'ils pourraient être autistes et en essayant de travailler d'une autre façon avec tous ceux chez qui les autres approches ont échoué. Il n'y a rien, dans ce que je propose, qui puisse être préjudiciable. Cependant, bon nombre de mes suggestions vont à l'encontre de la pratique actuelle en matière de choix et de personnalisation.

Les personnes autistes ont souvent beaucoup de mal à faire des choix et préfèrent en général des instructions claires et des règles absolues qui ont du sens. Evitez les longues discussions inutiles. Ne leur laissez pas le choix. Il est important d'utiliser un minimum de mots et de préférer le visuel aux mots. Laisserleur le temp d'intégrer ce qui leur a été dit ou demandé et respectez les règles. Cela inclut le temps accordé aux rendez-vous. Il est préférable d'avoir toujours la même personne de contact. Le personnel ne doit pas essayer de devenir ami avec elles, mais plutôt d'être clair sur le fait qu'il s'agit d'un travail et que celui-çi consiste à les réintégrer dans la société. Il faut être sûrs que lorsque vous promettez de faire quelque chose, cela soit quelque chose

que vous pourrez effectivement faire et non que vous pourriez éventuellement faire.

Oubliez les choix. En tenant compte de ce que j'ai dit plus haut, alors vous réalisez que la personne a fait un choix, et c'est celui de vivre à la rue, quel que soit le danger que cela représente. Il est faux de dire que nous leur laissons le choix. Nous leur disons qu'ils doivent vivre sous un toit et nous ne nous leur laissons pas le choix. Si des choix s'imposent sur l'endroit où aller, alors assurez-vous qu'il n'y ait pas plus de deux options. Cependant, il n'y a souvent guère de choix. Dès lors, il faut être clair et dire à la personne que c'est là qu'elle va devoir vivre plutôt que de lui demander si elle souhaiterait s'y installer.

Le fait de devoir remplir des formulaires et de faire des entretiens ont un impact majeur sur nos chances de réussite. Combien de questions est-il réellement nécessaire de poser ? A l'instar des autorités, nous posons les mêmes questions encore et encore, alors même que nous savons bien souvent la réponse. Remplissez ce qui peut être fait à l'avance et vérifier si avez déjà la réponse dans votre système. Si c'est le cas, alors, il est inutile de reposer la question/

Il peut être utile de poser des questions en marchant avec la personne. Etre assis dans un bureau peut être inconfortable pour quelqu'un habitué à déambuler et à vivre à l'extérieur. Servez-vous d'un dictaphone pour enregistrer les réponses (bien entendu, avec l'autorisation de la personne). Parfois, les procédures de nos organisations ne nous permettent pas de nous adapter à la différence. Cela fait partie de notre travail de changer ces procédures, afin que le monde fonctionne aussi pour ceux qui sont différents.

Le défi de conserver un lieu de vie

Quels pourraient être les pièges et comment les éviter ? A supposer que la personne accepte d'être hébergée dans un refuge, êtes-vous sûr qu'un lit sera disponible à l'endroit que vous avez indiqué le jour-même, à ce moment précis? Comment cette personne comptet-elle s'y rendre? A noter qu'elle pourrait très bien dire « oui » au moment où vous lui parlez et changer d'avis le jour ou la semaine qui suit. Il faut également vérifier que le personnel de l'auberge ait bien compris les besoins en communication alternative du client, le fait qu'il faille éviter un accueil trop exubérant, respecter les moments de silence et d'être attentif à ses problèmes sensoriels. Il est nécessaire que le personnel de l'auberge soit informé à l'avance et planifie l'accueil du nouveau résident. Il faut partager l'information entre toutes les parties prenantes pour que cela marche.

Si la personne a une routine et qu'elle souhaite emprunter un même chemin pour se sentir sécurisée, celle-ci doit savoir que nous l'encourageons à le faire mais qu'il faudra étendre son parcours de manière à ce qu'il commence et se termine au nouveau lieu d'hébergement. Si la personne ramasse et conserve des tas d'objets qu'elle trouve dans la rue, dans ce cas, nous devons lui expliquer clairement les règles à ce sujet. Néanmoins, nous

ne pouvons pas leur demander d'arrêter d'amasser des objets car c'est un besoin, non un désir. Nous devons définir nos priorités. Quels sont les domaines où nous ne pouvons pas être flexibles et ceux où nous pouvons tolérer une approche adaptée ?

Dans certains cas, il se peut que quelqu'un ne paie jamais ses charges parce qu'il ne voit pas ce qu'il reçoit en échange de son argent, contrairement au pain qu'il achète, par exemple. Dans ce cas, que pouvons-nous faire par s'assurer que les charges soient payées avant que cela ne devienne un problème ? Les personnes autistes ont besoin qu'on leur dise clairement qu'elles pourront garder l'objet auquel elles tiennent et que celui-ci sera en sécurité. Il se pourrait qu'elles ne demandent rien mais elles ont besoin de le savoir. Aussi, elles peuvent avoir besoin que l'on colle sur leur mur des supports visuels pour expliquer les règles.

S'il faut sortir les poubelles le mardi, alors il sera peut-être nécessaire de coller une image de poubelle avec celle de mardi et de tous les autres mardis. Il faut aussi préciser ce que l'on entend par mardi : est-ce ce mardi ou tous les mardis ? Est-ce que mardi à minuit, c'est bon aussi ? Soyez explicites et décortiquez les choses. Que faire si mardi tombe le jour de Noël, en cas de grève ou si le jour de collecte des poubelles change ? Une règle qui concerne une personne en particulier doit inclure le nom de cette personne. Sinon,



la règle sera interprétée comme adressée collectivement et la personne ne se sentira pas concernée personnellement.

Se représenter les choses d'un point de vue autistique n'est pas très compliqué mais cela remet en question une grande partie de ce qui est considéré comme de bonnes pratiques. Je dirais qu'une grande partie de ce qui est actuellement considéré comme de bonnes pratiques est conçue pour masquer le manque d'options et jeter le flou sur les options existantes. Si nous voulons vraiment faire la différence pour ceux qui pensent différemment, alors nous devons commencer par penser différemment et remettre en question notre propre pratique, surtout si elle a échoué plusieurs fois.

Resources for Autism est une association sans but lucratif, créée en 1996. Elle offre des services pratiques pour les enfants et adultes autistes et leurs familles dans le Grand Londres et le West Midlands. L'association vient en aide à toute personne ayant été diagnostiquée autiste, en particulier celles dont le comportement défie d'autres organisations. Ressources for Autism coopère avec Homeless Link, une organisation nationale regroupant les associations travaillant directement auprès des sans-abris en Angleterre.



Zoe Carpenter, auto-représentante autiste et fondatrice du projet REIGN

« La voix de l'expérience est l'outil le plus puissant qui soit pour combattre la discrimination »

Zoe est une jeune femme autiste, originaire du Royaume-Uni, qui a été abusée sexuellement dans son enfance. Activiste expérimentée, elle axe son travail sur la protection des filles et des enfants vulnérables face à l'exploitation sexuelle. Elle fait également partie des pionniers du projet REIGN, une initiative basée sur le principe que « la voix de l'expérience est l'outil le plus puissant qui soit pour lutter contre la discrimination ».

« J'ai grandi en voulant rencontrer d'autres personnes comme moi mais je n'ai pas eu accès à une communauté capable de comprendre ma façon d'être ni de me considérer autrement qu'abimée ». Zoe est elle-même autiste et a été victime d'exploitation sexuelle dans son enfance. Elle explique à Autisme-Europe la raison qui l'a poussée à devenir une activiste dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants : « J'ai été scandalisée de constater que la majorité de mes amies autistes avaient été abusées sexuellement dans leur enfance et que beaucoup d'entre elles ont été impliquées dans la prostitution pour survivre, n'ayant pas d'opportunités d'emploi, ni d'amis pour les soutenir. »

Lorsqu'elle a commencé à travailler dans la communauté autistique, Zoe était chargée d'administrer les groupes de soutien en ligne, d'organiser des rencontres hors ligne entre femmes ou mixtes, et d'organiser les « *Autistic Pride Events* » (Journées de la Fierté Autistique) dans sa ville. Connecter les gens entre eux est ce qu'elle préfère faire au sein de la communauté autistique. « J'avais commencé à parler ouvertement de mon passé, du



L'équipe REIGN après avoir donné un atelier auprès de la police de Manchester.

manque de soutien et de compréhension auquel j'avais dû faire face en grandissant et des répercussions que cela a eu sur ma vie et mon bien-être mental. Je ne voulais pas que quelqu'un se sente isolé ou que ses besoins soient négligés comme cela a été le cas pour moi alors, tout en continuant d'organiser les rencontres entre personnes autistes, j'ai commencé à faire campagne avec d'autres activistes et représentants de l'autisme pour défendre les droits des autistes et promouvoir leur acceptation dans la société. »

Le projet REIGN

En 2016, Zoe a lancé le projet REIGN, à Manchester (Royaume-Uni), aux côtés de trois autres jeunes femmes qui, comme elle, ont été victimes d'abus sexuel dans leur enfance. Ce projet est placé sous la houlette de RECLAIM, une plateforme caritative qui, depuis 2007, vise à identifier et à soutenir les jeunes leaders des milieux moins favorisés par le biais de différents projets et programmes. « Nous voulons être ces personnes dont nous avions besoin étant plus jeunes et nous souhaitons passer le flambeau à un nouveau groupe d'anciennes victimes désireuses de poursuivre notre travail. Nous plaidons également pour l'amélioration des lois et politiques qui ont trait à la protection de l'enfance pour que la prévention contre l'exploitation sexuelle des enfants devienne une priorité à travers le Royaume-Uni et l'Europe », explique-t-elle.

REIGN fournit formation et consultance aux autorités et aux services de première ligne, notamment les assistants sociaux, la police, les écoles et les services de placements sur la façon d'identifier et de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants. « Je crois qu'il est surtout important que ces services entendent directement des survivants de l'exploitation sexuelle comment ils pourraient devenir plus efficaces et quelles sont les difficultés potentielles auxquelles personne ne songe » indique-t-elle. REIGN se rend dans les écoles et mène des campagnes pour sensibiliser à l'exploitation sexuelle des enfants et développer un sens de responsabilité dans la communauté.



L'un des sept panneaux d'affichage de la campagne REIGN affiché autour de Manchester.

REIGN cible tous les enfants, indépendamment de leur genre, leurs origines, leur race, leur classe sociale ou leur handicap. Le collectif est constitué de personnes d'horizons différents, dont chaque membre sait parfaitement que l'exploitation sexuelle résulte souvent de l'intersection de multiples facteurs de discrimination. Les quatre collaboratrices sont déterminées à pallier aux manquements d'un système qui les a tenues à l'écart lorsqu'elles étaient enfants. « Pour moi, le manque de compréhension face à mes problèmes neurologiques a joué un rôle déterminant dans les abus sexuels dont j'ai été victime et m'a empêché d'obtenir le soutien et la protection dont j'avais besoin. »

La sensibilisation et l'inclusion sociale contre les abus

Dans le cas spécifique des enfants autistes, Zoe souligne le fait que de nombreux symptômes de traumatismes psychologiques peuvent être confondus avec les traits de l'autisme. « Un enfant peut s'enfuir constamment d'une maison où il subit des abus sexuels, il peut devenir agressif, régresser ou avoir un comportement sexuel inapproprié. Ce sont les signes classiques d'un enfant victime d'abus mais que l'on peut aussi facilement confondre avec ceux de l'autisme et risquer de les ignorer. »

Certains adultes peuvent penser que leur enfant autiste ne court aucun risque d'être abusé sexuellement parce qu'il n'a ni l'indépendance, ni la capacité ni le désir d'avoir des relations sexuelles. « Ces affirmations sont souvent très éloignées de la vérité mais les parents ne savent pas vraiment ce qui se passe dans la tête de leur enfant. Cette ignorance est à l'origine d'une baisse de vigilance en termes de protection. Les adultes autistes peuvent se souvenir de

la façon dont ils appréhendaient le monde étant enfants et sont les personnes les plus compétentes pour informer les parents et les professionnels sur l'expérience autistique.

En outre, un enfant autiste peut avoir une moins bonne compréhension de ce qui est socialement acceptable, il peut ne pas avoir le sens du danger ni des limites personnelles, ce qui l'empêche de reconnaître un abus sexuel. REIGN fournit des stratégies individualisées, afin de développer cette prise de conscience chez l'enfant et l'aider à se protéger des abus. De nombreuses thérapies de l'autisme incitent l'enfant à respecter les demandes de l'adulte en le récompensant. C'est aussi de cette manière que les abuseurs arrivent à entraîner les enfants dans l'exploitation sexuelle. Les enfants autistes qui ont suivi des thérapies comportementales axées sur l'obéissance à l'adulte sont des cibles très faciles parce que l'étape est à moitié franchie. Ces thérapies impliquent de toucher ou tenir l'enfant contre son gré jusqu'à ce qu'à ce que son comportement se normalise. Il est fondamentalement important d'apprendre l'autonomie du corps et le droit de dire non à tous les enfants, surtout aux enfants autistes ».

Zoe souligne également que « tout le monde s'accorde à penser que les personnes autistes n'ont pas de sexualité ni de désir d'être aimé ou inclus dans la société alors que généralement, les enfants se retrouvent dans des situations d'exploitation sexuelle parce qu'ils veulent ou ont besoin, justement, de l'amour ou de l'acceptation que peut leur offrir leur abuseur. Et c'est encore plus facile si l'enfant ne reçoit rien de tout cela ailleurs, par exemple, à l'école, à travers ses amis.

En savoir plus sur REIGN: https://www.reclaim.org.uk/reign **Blog**: http://reignreclaim.blogspot.co.uk/

Campagne « Identity-first Autistic »

En 2015, Zoe a lancé la campagne « Identity-first Autistic » pour sensibiliser aux répercussions du langage utilisé dans le contexte de l'autisme et du handicap sur les attitudes sociales, appelant à préférer le langage direct (*Identity-first language*), comme le souhaite la majorité de la communauté autistique au Royaume-Uni. « Je préfère être appelée *autiste ou personne autiste* plutôt que personne avec autisme ou sur le spectre de l'autisme. Nous affirmons haut et fort que l'autisme n'est pas une injure. Il fait partie intégrante de nous-mêmes et nous pouvons être de fiers et parfaits autistes, non des versions ratées de neurotypiques ».

En savoir plus sur la campagne Identify-first Autistic: www.identityfirstautistic.org



Unité d'enseignement maternelle Catherine Graindor à Rouen (Normandie)

Un réseau de prise en charge précoce et intensive pour la France

Annick Tabet - Dans le cadre du Troisième Plan Autisme lancé par le gouvernement français, il a été prévu d'implanter près de 100 Unités d'Enseignement en classe Maternelle pour enfants autistes (UEM) et de créer, par l'entremise du ministère de l'Education Nationale, autant de postes d'enseignants spécialisés.

e Troisième Plan Autisme (2013-2017) a été présenté en mai 2013 par la ministre en charge des personnes handicapées. Le gouvernement français a dégagé 205 millions€ pour financer cinq axes d'intervention, à savoir : le diagnostic précoce, l'accompagnement tout au long de la vie depuis l'enfance, le soutien aux familles, la recherche et la formation de l'ensemble des acteurs dans le domaine de l'autisme. Ces axes avaient été définis collectivement par des associations, des chercheurs, des professionnels et des parlementaires au terme d'un travail de longue haleine.

Les UEM accueillent des enfants de 3 à 6 ans avec l'objectif de développer une prise en charge précoce et intensive des enfants qui présentent des troubles sévères du spectre de l'autisme, qui n'ont pas développé de communication verbale ou qui présentent d'importants problèmes de comportement. Ces enfants ne pourraient fréquenter l'école ordinaire même avec une aide humaine à la scolarisation.

L'identification des enfants orientés vers une UEM fait l'objet d'un travail collectif organisé par l'Agence Régionale de Santé et l'Education Nationale, la Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH) ainsi qu'une équipe de diagnostic de proximité. La

MDPH prononce l'orientation pour l'UEM. L'accompagnement dure 3 années maximum, mais si les progrès de l'enfant le permettent, il peut avoir accès à une scolarisation ordinaire au cours de ces 3 années avec le soutien d'une Aide humaine à la scolarisation (AHS).

Aujourd'hui 111 UEM autisme sont ouvertes. : une par département et plusieurs dans les grandes villes, avec un budget de 280 000 € par UEM et la création d'autant de postes d'enseignants spécialisés par l'Education Nationale.

En classe, au moins 28 heures par semaine, les enfants sont encadrés par des professionnels formés à l'autisme et jouissant de compétences complémentaires : un enseignant spécialisé qui dépend de l'EN, un ensemble de professionnels (psychologue, orthophoniste, psychomotricien, éducateurs...) relevant d'une structure médicosociale (Institut Médico Educatif – IME) ou un Service Educatif Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD).

Toutes les interventions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques sont conformes aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) française. Les programmes d'interventions à référence éducative, comportementale ou développementale se font dans une complémentarité entre professionnels des secteurs de l'Education Nationale et du médico-social. Ces interventions sont coordonnées et supervisées par un organisme extérieur agrémenté.

A son entrée dans la classe, chaque enfant est évalué à l'aide d'outils standardisés. Pour chaque enfant est ensuite établi un projet personnalisé de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'Education Nationale et du socle commun de connaissances. Il est complété par un projet personnalisé d'interventions éducatives et thérapeutiques. Ces projets sont mis en œuvre dans des séances de travail individuelles et collectives, des temps d'inclusion avec les autres enfants de l'école maternelle (cour de récréation, réfectoire...).

Les familles des enfants de l'UEM bénéficient d'une guidance parentale à domicile de la part des professionnels afin de les accompagner vers une meilleure compréhension du fonctionnement de leur enfant et des techniques à mettre en place pour l'aider dans la vie quotidienne. Cela apporte aux parents, si besoin, un soutien au plan psychologique pour faire face aux impacts du handicap (stress, fatigue, culpabilité, isolement, dépression...).

Du temps partagé prévu avec les enfants neurotypiques

Chaque UEM accueille 7 enfants dès l'âge de 3 ans dans une classe implantée dans une école maternelle ordinaire. Les enfants sont présents à l'école sur le même temps que les autres élèves de leur classe d'âge.

Les enfants de l'UEM partagent les temps de récréation avec les autres enfants de l'école. D'autres temps d'inclusion collectifs sont organisés (participation aux évènements de l'école, temps de jeux). Lorsque les élèves en ont les capacités, des temps d'inclusion individuels sont organisés au sein des classes ordinaires de l'école, avec des objectifs précis à travailler et un accompagnement par une éducatrice de l'UEM. Rappelons que l'objectif ultime de l'UEM est d'accéder à la scolarisation en milieu ordinaire à l'issue des trois années (ou au cours de celles-ci).

Un bilan encourageant

Après 3 années de recul, le bilan (encore non officiel) des UEM installées sur tout le territoire français est très encourageant : les familles tout comme les responsables ont observé une évolution positive pour les enfants, tant sur le plan neuro-développemental que sur les acquis scolaires, même si tous n'ont pu rejoindre l'école élémentaire en milieu ordinaire.

Les points qui assurent le succès de ce dispositif sont :

- la participation de tous les intervenants à la formation initiale;
- un temps de coordination, hors présence des enfants pour échanger et assurer la cohérence des interventions;
- la supervision réalisée par un intervenant extérieur ;
- la bonne collaboration entre familles et intervenants ;
- la volonté de construire ce dispositif entre Education Nationale / ARS et secteur médico-social et surtout les budgets publics conséquents destinés à la création et au fonctionnement de ces UEM.

Invitation

Rotterdam, Pays-Bas

à l'Assemblée Générale Annuelle 2018 d'Autisme-Europe

Conformément aux statuts de notre association, nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Annuelle d'Autisme-Europe, qui aura lieu à Rotterdam Pays-Bas, le 12 mai 2018.

Programme:

- Présentation du rapport du Comité Exécutif
- Présentation du rapport d'activités 2017
- Présentation du rapport financier 2017
- Présentation du programme de travail 2018

Une réunion du Conseil d'Administration et des activités annexes seront également organisées en conjonction avec l'Assemblée Générale.

Tous les documents de travail relatifs à ces réunions seront envoyés ultérieurement aux participants inscrits.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le secrétariat d'Autisme-Europe à l'adresse suivante :

secretariat@autismeurope.org



Autisme : les bénéfices du soutien à l'emploi

Ma situation après le diplôme

Bien longtemps avant de rejoindre *Auticon*, j'avais obtenu mon Master en développement web à l'Université Edge Hill (près de Liverpool). Malgré ma mention, j'éprouvais beaucoup de mal à trouver un emploi permanent. Avec l'aide de plusieurs personnes, j'ai peaufiné mon CV jusqu'à ce que très peu puissent y trouver à redire ensuite, je l'ai téléchargé sur la plupart des sites de recherche d'emploi. J'avais pris soin de mettre à jour mon profil LinkedIn ainsi que mon site personnel qui démontraient mes compétences. J'ai postulé pour des postes vacants, tout en explorant les possibilités de travailler comme indépendant ou de faire du volontariat à chaque fois que l'occasion se présentait.

Etonnamment, malgré tous ces efforts, décrocher un emploi

permanent semblait inaccessible. Il m'arrivait parfois de passer un entretien d'embauche mais je me heurtais alors à la rude concurrence des autres candidats qui jouissaient de davantage d'expérience ou alors on me faisait passer un test technique qui était difficile compte tenu de mon niveau de connaissances. Mon âge (j'avais alors une cinquantaine d'années) jouait aussi en ma défaveur.

Specialisterne et Specialists UK

En mars 2014, j'ai été invité à participer à une conférence organisée par le ministère de l'emploi et des retraites. Cette conférence explorait la façon dont *Jobcentre Plus*, une agence de recrutement implantée au Royaume-Uni, pouvait aider les personnes autistes.

Thomas Madar,

Consultant chez *Auticon*, une entreprise primée de consulting en TIC et conformité et dont l'ensemble de ses consultants est autiste.

L'événement avait lieu au siège de l'agence, dans le centre de Londres. Un certain nombre d'employeurs y étaient présents, j'en ai donc profité pour disséminer mon CV. Suite à cela, j'ai retenu l'attention d'un délégué d'une agence administrée par *Specialisterne*, une grande entreprise des technologies de l'information danoise, spécialisée dans l'emploi des personnes autistes.

En juin, cette agence m'a proposé de participer à un entretien téléphonique pour un poste de testeur de logiciels adapté à ma condition avec Ernst and Young à Londres. L'entretien téléphonique était spécifiquement adapté, en effet le délégué de l'agence écoutait la conversation et me donnait par la suite des commentaires sur ma performance. Toutes les questions étaient spécifiques et ne nécessitaient que des réponses courtes. Par conséquent, j'ai assuré et on m'a offert le contrat.

S'en sont suivies deux années de travail fructueuses pendant lesquelles *Ernst and Young* s'est montré satisfait.

J'ai bénéficié d'un soutien efficace. Cela consistait en des visites hebdomadaires du directeur de l'agence ou d'un coach professionnel, spécialement désigné pour discuter de mes problèmes tant dans le travail qu'en dehors. Si un problème affectait mes performances, alors on en discutait avec le directeur d'*Ernst and Young* et des mesures étaient prises pour le solutionner. Je n'ai pas rencontré de problèmes considérables. Parfois, il y avait un peu trop de monde dans les bureaux attribués à mon équipe. Lorsque cela arrivait, je pouvais m'installer dans un local plus calme, pour continuer de travailler. Deux problèmes importants sont survenus en raison de circonstances indépendantes de ma volonté. Cela aurait pu me faire perdre mon emploi ou que je sois affecté à des tâches administratives. Dans les deux cas, mes supporters ont négocié avec la direction d'*Ernst and Young* pour que j'obtienne à nouveau un travail intéressant et motivant.

En février 2015, le travail s'est tari pendant six semaines, et la résiliation de mon contrat a été sérieusement envisagée. C'est seulement grâce à ce type de négociations que le désastre a pu être évité. Un peu plus tard, j'ai été assigné à du travail administratif pour lequel mes compétences étaient peu exploitées. Une fois des plus, des négociations similaires m'ont permis de le supplanter par un travail mieux adapté à mes compétences.

De Specialists UK à Auticon

Toutes les bonnes choses ont une fin et mon emploi chez *Ernst* and *Young* n'a pas échappé à la règle. Très rapidement, je me suis retrouvé au chômage à la suite d'une nouvelle politique selon laquelle seuls les cadres moyens et supérieurs allaient pouvoir

rester au Royaume-Uni. En août 2016, j'étais à nouveau sur le marché. Fin 2016 / Début 2017, une personne de mon église est tombée par hasard sur le site d'*Auticon* et a jugé bon de m'envoyer le lien. En consultant leur site, j'ai été frappé de constater à quel point le travail au sein de cette entreprise convenait à une personne dans ma situation et j'ai été heureux de découvrir que l'entreprise était en expansion et recherchait du personnel. Cependant, je me suis rendu compte que la concurrence était rude et les critères exigeants. Oserais-je prendre le risque d'être déçu si ma candidature devait être rejetée ? Après y avoir réfléchi, j'ai décidé que ça en valait la peine.

J'ai été accepté pour un entretien, qui a débouché sur une évaluation de compétences. Par une remarquable coïncidence, *Auticon* avait réussi à négocier un contrat avec la société *Experian* à Nottingham, un facteur clé qui peut avoir joué un rôle dans mon embauche. Au terme d'une attente mêlée d'inquiétude, j'ai été très heureux de trouver une offre d'emploi d'Auticon dans ma boite e-mail.

Aller de l'avant

Mon travail chez *Experian* est désormais terminé. Là-bas, j'ai reçu du soutien sous la forme de visites régulières ou de réunions Skype avec un coach professionnel pour discuter de mes problèmes dans et en dehors de mon travail et sur la façon de les résoudre. Je n'ai rencontré aucun problème lié à mon travail. Dès lors, les discussions étaient axées sur la façon de gérer mes problèmes de santé mentale comme, par exemple, la difficulté d'engager une conversation et, par conséquent, de créer des liens amicaux avec d'autres personnes ; gérer les souvenirs intrusifs de rejet et de brimades dont j'avais été victime à l'école et ailleurs. Si je n'avais pu en discuter, cela aurait accentué mon manque d'estime de soi et suscité des baisses de moral préjudiciables.

A présent, j'ai l'habitude d'enchainer des contrats. Parfois, je travaille à des centaines de kilomètres de chez moi. Je me réjouis de poursuivre ce travail, tout en sachant que je serai bien soutenu, au sein d'un environnement respectueux des personnes autistes.

Cet article, rédigé par Thomas Madar, avait été initialement publié par Auticon le 13 décembre 2017. Auticon autorise Autisme-Europe à reproduire cet article.

Seul l'auteur est responsable de ses opinions et de l'exactitude des informations.

Associations membres d'Autisme-Europe

MEMBRES EFFECTIFS

(associations nationales de personnes autistes et de parents)

ALLEMAGNE

Autismus Deutschland Rothenbaumchaussee 15 D - 20148 Hambourg Tél : + 49.40.511.56.04 Fax : + 49.40.511.08.13 E-mail : info@autismus.de Site Internet : www.autismus.de

Rainman's Home Semeperstrasse 20/2 - 6

1180 Wien Tél: + 43 1 478 64 34

Fax: + 43 478 91 95 E-mail: rainmans.home@aon.at Site Internet : http://rainman.at/

Association Pour l'Epanouissement des Personnes Autistes (A.P.E.P.A.) Rue du Fond de Malonne 127

5020 Malonne Tél : + 32-81-74.43.50 Fax: + 32-81-74.43.50 E-mail: apepa@skynet.be Site Internet: www.ulg.ac.be/apepa

Vlaamse Vereniging voor Autisme

Groot Begijnhof 14 B - 9040 Gent Tél : + 32.78.152.252 Fax: +32.9.218.83.83

E-mail: vva@autismevlaanderen.be Site Internet: www.autismevlaanderen.

CROATIE

Croatian Society For Autism (S.H.P.A.C.)

Dvorniciceva 6 10000 Zagreb Tél : + 385.51.551.344 Fax : + 385.51.551.83.355 E-mail : lidijap@gzr.hr

Site internet : www.autizam-uzah.hr

DANEMARK

andsforeningen Autisme

Blekinge Boulevard 2 2630 Taastrup - Danemark T: 0045 70 25 30 65 E: kontor@autismeforening.dk

Asociación de padres de niños y niñas autistas de Bizkaia (APNABI)

C/. Antonio Guezala, lonjas 1 y 2 E - 48015 Bilbao Tél: + 34.94.475.57.04 Fax: +34.94.476.29.92 E-mail: autism@apnabi.org Site internet: www.apnabi.org

Autismo Burgos

C/Valdenunez, 8 E - 09001 Burgos Tél : + 34.947.46.12.43 Fax : + 34.947.46.12.45 E-mail : autismoburgos@autismobur-

Site Internet: www.autismoburgos.org

Autismo-España

C/ Garibay 7 3º izq E - 28007 Madrid Tél: + 34.91.591.34.09 Fax: +34.91.594.18.31 E-mail: confederacion@autismo.

Site Internet: www.autismo.org.es

Federacion Española De Autismo (F.E.S.P.A.U.) c/ Garibay 7, 3º Dcha.

28007 Madrid Tél: + 34.91.290.58.06/04 Fax: + 34.91.290.58.10 E-mail: autistas@fespau.es Site Internet : www.fespau.es

P.O. Box 1000 E - 20080 San Sebastian Tél : + 34.943.21.53.44 Fax: + 34.943.21.52.39 E-mail: info@gautena.org Site Internet: www.gautena.org

FINLANDE

Finnish Association for Autism and Asperger's Syndrome

Nuijamiestentie 3 B oo4oo Helsinki Tél : + 358.10.315.2800 E-mail: info@autismiliitto.fi Site Internet : www.autismiliitto.fi

FRANCE

Autisme France

1175 Avenue de la République o6 550 La Roquette sur Siagne Tél : + 33.4.93.46.01.77 Fax: +33.4.93.46.01.14 E-mail: autisme.france@wanadoo.fr Site Internet: www.autismefrance.org

Sesame Autisme

53, rue Clisson

F - 75013 Paris Tél : + 33.1.44.24.50.00 Fax: +33.1.536.12.563 E-mail: sesaut@free.fr Site Internet : www.sesame-autisme.com

Greek Society for the Protection of Autistic People (G.S.P.A.P.)

2, Athenas Street GR -10551 Athènes Tel: +30.210.321.6550 Fax:+30.210.321.6549 E-mail : gspap@autismgreece.gr Site Internet : www.autismgreece.gr

HONGRIE

rian Autistic Society (HAS)

Fejér György u. 10. l./23. 1053 Budapest Tél: +36.1.354.10.73 Fax: +36.1.302.01.94 Email: info@esoember.hu petri.gabor@gmail.com Site Internet : http://www.aosz.hu/

Irish Society For Autism (I.S.A.) 16/17 Lower. O'Connell Street

IRL - 1 Dublin Tél: + 353.1.874.46.84 Fax: + 353.1.874.42.24 E-mail: admin@autism.ie Site internet : www.autism.ie

ISLANDE

Einhverfusamtökin

Haaleitisbraut 11-13 108 Reykjavik Tél : +354 562 1590 Fax: +354 562 1526 $\hbox{E-mail}: einhver \bar{f}a @ einhver fa. is$ Site Internet: www.einhverfa.is

LITUANIE

Lietaus vaikai (Rain Children)

Pylimo str. 14A/37 01117 Vilnius Tel: +370 620 206 65 Email: info@lietausvaikai.lt Website: www.lietausvaikai.lt

LUXEMBOURG

ndation Autisme Luxembourg (FAL) 68, route d'Arlon

L-8310 Capellen Tél : +352-26 91 11 1 Fax :+352-26 91 09 57 Email: autisme@fal.lu communications@fal.lu Site Internet : www.fal.lu

Marsa

Autism Parents Association P.O.BOX 30

MTP 1001 E-mail: autismparentsassociation@gmail.com Site Internet : www.autismparentsassociation.com

NORVEGE

Autismeforeningen I Norge (A.I.N.)

Postboks 6726 Etterstad N - 0609 Oslo Tél:+47-23 05 45 70 Fax:+47-23 05 45 61/51 E-mail: post@autismeforeningen.no Site Internet : www.autismeforeninaen.no

PAYS-BAS

Nederlandse Vereniging voor Autisme

Weltevreden 4a NL 3731 AL De Bilt Tél:+31.30.229.98.00 Fax:+31.30.266.23.00 E-mail: info@autisme.nl Site Internet : www.autisme.nl

PORTUGAL

ederacao Portuguesa de Autismo

Rua José Luis Garcia Rodrigues Bairro Alto da Ajuda P-1300-565 Lisboa Tél: + 351 21 3630040 Fax: + 351.21.361.6259 E-mail: fpda@fpda.pt Site Internet: www.fpda.pt

REPUBLIQUE TCHEQUE

tav pro autismus (NAUTIS)

Brunnerova 1011/3 163 oo Praha 17 Tél : +420 606 729 672 E-mail : nautis@nautis.cz Site internet : www.nautis.cz www.facebook.com/nautis.cz

22 Decembrie street no. 23

ROUMANIE

Maramures E-mail: autismbaiamare@gmail.com

ROYAUME-UNI

National Autistic Society (N.A.S.)

393 City Road UK - Londo - London EC1V 1NG Tél: + 44.20.7833.2299 Fax : + 44.20.7833.9666 E-mail : nas@nas.org.uk Site Internet : www.nas.org.uk

Scottish Autism Hilton House, Alloa Business Park

Whins Road UK - Alloa FK10 3SA - Scotland Tél : + 44.1.259.72.00.44 Fax: + 44.1.259.72.00.51 E-mail: autism@scottishautism.org Site Internet : www.scottishautism.org/

SERBIE

Association Serbe de l'Autisme

Gundulicev venac Street, 38 11 000 Belgrade, Serbie Tél : +381 11 3392 683 Fax: +381 11 3392 653 E-mail: autizamsrbija@sbb.rs Site Internet : www.autizam.org.rs

SLOVAQUIE

Spoločnosť na pomoc osobám s autizmom (S.P.O.S.A.)

Namestie 1.maja 1. POBOX 89 810 00 SK- Bratislava 1 Phone + 421 915 703 708 E-mail: sposa@changenet.sk Site Internet: www.sposa.sk

SUEDE

Autism- Och Aspergerförbundet

Bellmansgatan 30 S- 118 47 Stockholm Tél: +46 8 702 05 80 Fax: + 46.86.44.02.88 E-mail: info@autism.se Site Internet : www.autism.se

SUISSE

Autisme Suisse

Association de parents Neuengasse 19 2501 Biel Tél : 032 322 10 25 E-mail: sekretariat@autism.ch

Site Internet : www.autismesuisse.ch

MEMBRES AFFILIES

(associations régionales de personnes autistes et de parents)

BULGARIE

Autism Today Association 1738 Sofia ₂ Vitosha Street Tél: +359 887 366 067

+359 887 206 206 E-mail: autismtodayaba@gmail.com Site Internet : www.autismtoday-bg.eu

ESPAGNE

Autismo Galicia

Rua Home Santo de Bonaval no 74-bajo E - 15703 Santiago De Compostela Tél: + 34.981.589.365 Fa: +34.981.589.344

E-mail : info@autismogalicia.org Site Internet: www.autismogalicia.org

Fundacio Congost Autisme

Ronda del Carril 75 08530 - La Garriga - Barcelona - Spain Tél: +34-93-871.47.57 Fax: +34-93-871.48.02 E-mail :

congostautisme@autisme.com Site Internet: www.autisme.com

Avda de la Communidad de Madrid, s/n E - 28230 Las Rozas De Madrid Tél: + 34.91.637.74.55 Fax: + 34.91.637.77.62 E-mail: asociacion@nuevohorizonte.es Site Internet: www.nuevohorizonte.es

Fundacion Mas Casadevall (FMCA)

Apartat de Correus 172 E-17820 Banyoles (El Pla de l'Estany-Girona)

Tel: +34.972.57.33.13 Fax: +34.972.58.17.12 E-mail: info@mascasadevall.net Site Internet: www.mascasadevall.net

Autismo Sevilla

Av. del Deporte 41020 SEVILLA Tél: +34 954 40 54 46

E-mail: asociacion@autismosevilla.org Site Internet : www.autismosevilla.org

ESTONIE

Estonian Autism Society (E.A.S.)

Rahu 8 EST - Tartu 50112 Tél : + 372.557.9980

E-mail: autismeesti@gmail.com

FRANCE

Abri Montagnard

F - 64490 Osse En Aspe Tél : + 33.5.59.34.70.51 Fax: +33.5.59.34.53.21 E-mail: ritathomassin@neuf.fr Site Internet : http://fratrieabri.free.fr/

Autisme Poitou-Charentes

Monsieur Jean Marie Baudoin 23, rue Noir 79000 Niort Tél : + 33.549.24.14.87 E-mail: fbas@lundbeck.com

Dialogue Autisme BP 248

45162 Olivet Cedex Tél : +33 02 38 66 34 75 Fax: +33 02 38 66 34 75

E-mail:dialogueautisme@orange.fr Site Internet: www.dialogueautisme.com

ITALIE

Associazione Nazionale Genitori Soggetti Autistici Lombardia (ANGSA-Lombardia onlus)

Via B. Rucellai 36 I - 20126 Milano MI Tél : + 39-02-67.49.30.33 Fax : + 39-178-2282858 E-mail : segreteria@angsalombardia.it Site internet : www.angsalombardia.it

Fondazione Oltre II Labirinto Onlus

Mario Paganessi Via Botteniga, 8 I - 31100 Treviso T/F: +39-345-5510560 Site Internet : www.oltrelabirinto.it

Associazione Diversamente Onlus

Via Caterina Segurana, 12 09134 Cagliari Pirri Tél: +39(0)3338944791 E-mail: info@diversamenteonlus.org Site internet : www.diversamenteonlus.org

Fondazione Il Domani Dell'autismo

Via Nuova 45 19020 Bolano (La Spezia) Tél : +39(0) 187 933297 E-mail

- presidenzafondazionedomautismo@ gmail.com

- segreteriafondazioneautismo@ gmail.com

Site Internet : www.fondazioneildoma-

LETTONIE

nidell'autismo.it

The Latvian Autism Association

Terbatas 28-15, Riga, LV1010 Latvia E-mail: info@autisms.lv Site internet : www.autisms.lv

PORTUGAL

Associação Portuguesa para as Perturbações do Desenvolvimento e Autismo (A.P.P.D.A.-Lisboa)

Rua José Luis Garcia Rodrigues Bairro Alto da Ajuda P - 1300-565 Lisboa Tél : + 351.21.361.6250 Fax: + 351.21.361.6259 E-mail: info@appda-lisboa.org.pt Site Internet: www.appda-lisboa. org.pt

ROYAUME-UNI

Sefton House, Bridle Road

Bootle, Merseydide, L₃o ₄XR Tél : + 44.151.330.9500

Fax: +44.151.330.9501 E-mail: ces@autisminitiatives.org Site Internet: www.autisminitiatives.org

Sterling Court, Truro Hill, Penryn, Falmouth UK - TR10 8ar Cornwall Tél: + 44.1.326.371.000 Fax: + 44.1.326.371.099 E-mail: mail@spectrumasd.org Site Internet : www.spectrumasd.org

Autism Anglia

Century House - Riverside Office Center North Station Road, Colchester UK-Co1 1RE Essex united kingdom Tél: +44 (0) 12 06 577678 Fax: + 44 (o) 1206 578581 Email: info@autism-anglia.org.uk Site Internet: www.autism-anglia.org.uk

Autism Northern Ireland (N.I. Autism/PAPA)

Donard, Knockbracken Healthcare Park, Saintfield Road UK - Belfast BT8 8BH Tél: + 44.28.9040.1729 Fax: + 44.28.9040.3467 E-mail: info@autismni.org Site Internet: www.autismni.org

Autism EastMidlands

Mr. Philip Carpenter Unit 31 Crags Industrial Estate Morven Street Creswell Workshop Nottinghamshire S80 4AJ Tél: 0044 (0)1909 506 678 E-mail: info@autismeastmidlands.org.uk Site Internet : www.autismeastmidlands.org.uk

SUISSE

Autisme Suisse Romande

av. de la Chablière 4 CH - 1004 Lausanne Tél. +41 21 646 56 15 E-mail: info@autisme.ch Site Internet: www.autisme.ch

MEMBRES ASSOCIES

ALBANIE

Fondacioni Femijeve Shqiptare Rr." Deshmoret e 4 Shkurtit", Pall.

nr. 30 Kati II, pas Akademise se Arteve Tirane Albanie Tél : + 355.4.2270663 E-mail : info@albanianchildren.org Site Internet : www.albanianchildren.org

FRANCE

E.D.I. Formation

2791 Chemin de Saint Bernard, bât. F 06220 VALLAURIS Tél: + 33.4.93.45.53.18 Fax: + 33.4.93.69.90.47 E-mail: edinfos@wanadoo.fr Site Internet : www.ediformation.fr

Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (U.N.A.P.E.I.)

15, Rue Coysevox F - 75876 PARIS Cedex 18 Tél : + 33.1.44.85.50.50 Fax:+33.1.44.85.50.60 E-mail:public@unapei.org Site Internet : www.unapei.org

ITALIE

Association des Parents et Amis des Malades d'Autisme (A.P.A.M.A.)

c/o P.A.M.A.P.I. Scuola 'Amerigo Vespucci' Via Bolognese, 238 I - 50139 Firenze Tél : + 39.05.54.00.594 Fax: + 39.05.54.00.594

C/o ANFFAS Via Rasi, 14 I - 40127 Bologna Tél : + 39.051.24.45.95 Fax: +39.05.124.95.72 E-mail: hanau.carlo@gmail.com

PAYS-BAS

Dr. Leo Kannerhuis Houtsniplaan 1 Postbus 62 6865 ZH Doorwerth Tél: + 31.26.33.33.037 Fax: + 31.26.33.40.742 E-mail: info@leokannerhuis.nl Site internet: www.leokannerhuis.nl

POLOGNE

Fundacja Wspólnota Nadziei (Community of Hope Foundation)

Więckowice, ul. Ogrodowa 17 P-32 -082 Bolechowice Tel: +48.12.378.43.58 Fax: +48.12.378.43.59 Email: biuro@farma.org.pl Site internet : www.farma.org.pl

Fondation Synapsis Ul. Ondraszka 3 02-085 Warsawa Tél/fax : +48.22.825.77.57 E-mail: fundacja@synapsis.waw.pl Site Internet : www.synapsis.waw.pl

Foundation JiM

UI. Tatrzańska 105 93-279 Łodź Tel: 0048 42 643 46 70

Email: Help@Jim.org Website: www.jim.org Facebook: https://www.facebook.com/ jimhelp/

REPUBLIQUE DE MALTE

Inspire (The Eden & Razzett Foundation)

Bulebel Zejtun ZTN 3000 Malta

Tél : +356 21807708

Site Internet : www.inspire.org.mt

Our Sunny World (Solnechny Mir) Rehabilitation Centre for Disabled Children Leskova 6B

Moscow 127349 Tél: 007 (0)499 2680206 Site Internet: http://solnechnymir.ru

UKRAINE

Child With A Future 21/16, Skovorody Str. Kyiv 04070 Úkraine

Tél: +38 (044) 585 36 08 E-mail: info@cwf.com.ua Site Internet : www.cwf.com.ua

MEMBRES NON EUROPEENS

ARABIE SAOUDITE

Qudurati Centre

AL Qassim

Buraydah Al Montazah Area South of al Montazah Garden Tél : + 966 1 638 18555 : + 966 505 283 433 (tel. portable) Fax: + 966 1 638 23433 E-mail: qudurati@hotmail.com; mustafa681@hotmail.co.uk

KOWEÏT

Kuwait Centre For Autism

P.O. Box 33425 Al-Rawda 73455 E-mail: kwautism@gmail.com

MAROC

A.P.A.E.I.

Rue 9 Avril - Maârif Casablanca Tél: + 212.(0)5 22.25.81.43

Fax: + 212.(0)5 22.25.57.11 E-mail: Ass_apaei@hotmail.fr

Diffusez une publicité







Magazine

et touchez un très grand nombre de parties intéressées dans le domaine de l'autisme dans toute l'Europe!





Soutenez les activités d'Autisme-Europe en faisant un don!

Vous pouvez faire un don par virement bancaire en utilisant les donnéses bancaires ci- dessous ou en effectuant un paiement Paypal à partir de notre site web: www.autismeurope.org/fr

IBAN: BE21 0682 0816 9303

BIC: GKCCBEBB

Banque Belfius, Place Jourdan 32, 1040 Bruxelles, Belgique



Autisme- Europe est membre de l'Assotiation pour une Etique dans la Récolte de Fonds (AERF). A ce titre, nous adhérons à son code de conduite et respectons le droit des donateurs à l'information.